

## **COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 14 JUIN 2024 à 20 H 00**

L'an deux mille vingt-quatre le vendredi 14 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur ANTOINE Jean-Paul, Maire de TAVERS.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Mmes BOUVET Nicole, LAVOT Jeanne, FABRE Marie-Noëlle, CHARDON Edith, LACOUA Marie, M. MARCEAU Jean-Luc, , ELIE Philippe, CHEVALIER Eric, TERLAIN Patrick, ROSSIGNOL Philippe

**ABSENTS EXCUSÉS :** - Mme LEBRUN  
- CADOUX Frédéric

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame CHARDON Edith

La séance ouverte, il est donné lecture du compte-rendu de la réunion précédente, celui-ci est adopté et les conseillers signent le registre.

### **1°/ Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation. Délibération n°41-2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption pour les ventes ci-dessous :

- Vente de la maison de M. Besnard Eric

### **2°/ Demande de subvention au titre du FACC.**

La commune ne déposera pas de dossier.

### **3°/ Décision modificative budget eau. Délibération n°42-2024**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2313-1 et suivants ;

Vu la délibération municipale n° 36-2024 du 06 avril 2024 relative au vote du budget eau pour l'exercice 2024 ;

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget de l'eau,

Entendu l'exposé de Monsieur ANTOINE Jean-Paul,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 au budget eau pour l'exercice 2024 telle que détaillée comme suit :

45317 **COMMUNE DE TAVERS** DM n°1 2024  
 Code INSEE Eau de TAVERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

amortissements eau

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6811 : Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	0,00 €	3 760,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 760,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-701241 : Redevance pour pollution d'origine domestique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 760,00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 760,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 760,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 760,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-28158 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 760,00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 760,00 €</b>
D-2158 : Autres	0,00 €	3 760,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 760,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 760,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 760,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>7 520,00 €</b>		<b>7 520,00 €</b>

**4°/ Création de 4 postes d'adjoint d'animation pour ALSH octobre 2024, février 2025, avril 2025 et été 2025. Délibération n°43-2024.**

Selon l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, l'emploi de saisonniers est possible pour répondre à des besoins occasionnels. En l'occurrence pour répondre aux besoins saisonniers et plus particulièrement aux activités proposées dans le cadre périscolaire pendant les vacances d'octobre 2024, de février 2025, d'avril 2025 et de l'été 2025, il est nécessaire d'embaucher 4 personnes à temps complet pour les périodes suivantes : du 21 au 25 octobre 2024, du 10 au 14 février 2025, du 07 au 11 avril 2025 et du 07 juillet au 25 juillet 2025. Elles seront rémunérées selon le 1<sup>er</sup> indice du grade d'adjoint d'animation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** l'emploi de saisonniers pour les activités périscolaires selon les termes précisés ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Maire à signer les contrats d'embauche correspondants.

**5°/ Reprise de la voirie du lotissement du Clos des Granges dans le domaine public. Délibération n°44-2024.**

L'association syndicale du lotissement des Granges, pour lequel l'arrêté de lotir a été accordé le 20 octobre 2010, a demandé la reprise de la voirie du lotissement dans le domaine communal. La Commission voirie s'est rendue sur place pour vérifier l'état de la voirie et des réseaux et a rendu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour la reprise de cette voirie dans le domaine public pour l'euro symbolique sans récupération des dettes éventuelles de l'association.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

**6°/ Affaires diverses**

- Monsieur Antoine demande aux conseillers leurs disponibilités pour les prochaines élections qui auront lieu le 30 juin et le 7 juillet afin d'établir le tableau des permanences.

Séance levée à 20h55

